



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

LA DIRECTRICE GENERALE

Afssa – dossier n°2020320 GLYPHOSTOP L

Maisons-Alfort, le 3 avril 2008

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de changement mineur de composition de la préparation  
phytopharmaceutique GLYPHOSTOP L (n°entrant : 2020320)**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par BHS, de demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique GLYPHOSTOP L (n°2020320).

**Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLYPHOSTOP L a été retirée le 28/11/2007, la demande présentée par BHS est considérée comme non recevable.**

Pascale BRIAND